

REPUBLIQUE FRANCAISE

**LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
HOTEL DE VILLE ET D'AGGLOMERATION
PLACE DU THEATRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON**

ARRÊTÉ N°2026-Aggl0-0216

**PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS CHARGÉS DU CONTROLE SUR PLACE
(DOSSIERS ANAH ET CONVENTIONNEMENT)**



LE PRESIDENT

Vu les articles L.321-1, L. 321-4 et L. 321-8, R.321-12 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 17-B du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la convention de délégation de compétence en date du 2 juin 2025, conclue en application de l'article L. 301-5 du CCH,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée en date du 2 juin 2025 entre la Communauté d'Agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), et ses avenants ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 :

L'arrêté 007-A-2018 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Dans le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, Mme Vanessa BLANCHARD, responsable de l'unité Parc Privé, Mme Christelle PINEAU et Mme Mélanie REVAUD-BARBARIT du Service Habitat, instructrices des aides Anah, sont désignées pour contrôler sur place tout élément lié à une demande de subvention, accompagnée le cas échéant d'un conventionnement du logement.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon, le .

**Le Président
Par délégation de l'Anah,**

Luc BOUARD